

Première politique de mobilité durable du Québec Un virage ambitieux et audacieux

Montréal, le 18 avril 2018 – Le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) salue la Politique de mobilité durable dévoilée hier par le gouvernement du Québec. Fruit d'un travail intersectoriel donnant une place importante aux organisations de la société civile, cette politique met la table pour un important changement de paradigme en termes de mobilité. Le CEUM appelle à une mise en œuvre rapide et efficace pour enfin accorder une place considérable aux transports actifs et collectifs à l'échelle du Québec.

Le dévoilement simultané de la politique et du plan d'action associé est de bon augure. « Il faut reconnaître le travail fait par le ministère, par les citoyens et par les organisations ayant participé aux divers mécanismes de consultation. Cette participation de la société civile a résolument teinté la politique et contribue sans aucun doute à ce virage audacieux et nécessaire. La mise sur pied d'un comité consultatif constitué de divers acteurs a permis d'asseoir la politique sur des bases solides », souligne Véronique Fournier, directrice générale du CEUM.

Une approche et des cibles audacieuses

La politique se démarque par une vision écosystémique de la mobilité, plaçant l'utilisateur en son centre et en y intégrant les dimensions d'aménagement du territoire et de la réduction des GES. Le CEUM souligne d'ailleurs avec enthousiasme l'adoption de l'approche « Réduire – Transférer – Améliorer » qui guidera la réduction des déplacements motorisés par la transformation de l'environnement bâti des milieux de vie et par le transfert vers des modes de transport plus durables.

La politique cerne des cibles audacieuses et précises afin d'accélérer le virage vers la mobilité durable, dont la réduction de 25 % du nombre d'accidents mortels et avec blessés graves par rapport à 2017, la diminution de 20 % de la part des déplacements effectués en auto solo à l'échelle nationale et une réduction de 40 % de la consommation de pétrole dans le secteur des transports sous le niveau de 2013. Afin d'atteindre ces cibles, le CEUM tient à souligner la mise en place d'un mécanisme de suivi formel de la mise en œuvre de la politique, soit un Forum annuel sur les transports et la mobilité. « Ce sera l'occasion de maintenir l'implication des partenaires et d'évaluer la mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'action 2018-2023 », estime Véronique Fournier.

Des recommandations entendues

Le CEUM accueille avec enthousiasme l'inclusion de certaines recommandations soulevées dans son [mémoire](#). La politique prévoit, en termes de déplacements des personnes, notamment les actions suivantes :

- Un soutien au milieu municipal pour accélérer l'adoption de plans de mobilité durable intégrée et un programme d'aide financière pour le développement durable des milieux de vie.
- Un soutien d'aide au développement du transport collectif de même qu'un programme visant le maintien des actifs. En tout et pour tout, 30 % des sommes au Programme québécois d'infrastructure est dédié à la mobilité durable.
- Un soutien pour le maintien des actifs et de la mise aux normes des infrastructures destinées aux transports actifs par le programme CITA prenant la relève du programme Véloce II.
- L'accroissement de l'offre de vélos en libre-service dans les agglomérations québécoises.

- Un soutien aux municipalités dans l'adaptation des infrastructures de transport en milieu urbanisé au profit des transports actifs.
- L'intégration de la Vision zéro accident comme stratégie de référence et la mise sur pied d'un chantier concernant l'émergence de cette approche au Québec.

La mobilité durable pour tous

Le CEUM offre sa collaboration pour poursuivre le chantier sur les mesures concrètes dédiées à l'amélioration des conditions de marche des Québécois. « En effet, le cocktail d'options de mobilité durable devra également comprendre des milieux de vie et des espaces publics de qualité, à échelle humaine, intégrant la marche comme maillon de la mobilité pour l'ensemble des usagers, dont les plus vulnérables », conclut Véronique Fournier.

-30-

À propos du Centre d'écologie urbaine de Montréal

Le Centre d'écologie urbaine de Montréal est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de développer et de proposer des pratiques et des politiques urbaines contribuant à créer des villes écologiques, démocratiques et en santé. Depuis sa création par des citoyens engagés dans la communauté en 1996, le CEUM a permis à des milliers de citoyens, organisations et décideurs de participer activement aux projets d'aménagement de leurs quartiers et aux enjeux urbains.

Renseignements et demandes d'entrevue

Susie Larrivée

Chargée de projets communications

514 282-8378, poste 227

communications@ecologieurbaine.net